

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78-421-1931 26/12/1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. l'administrateur des colonies Collombet est chargé, pendant la durée de l'absence de Mlle Soulier, de la surveillance de l'école des Tapis.